

JOURNÉES DU PAPIER DÉCOUPÉ

Tous les artistes découpeurs, qui dessinent et découpent eux-mêmes leurs propres œuvres, peuvent participer aux 6èmes Journées du Papier Découpé, en tenant un stand dans un des lieux prévus le samedi 9 et le dimanche 10 juillet 2022 de 9h à 18h (horaire à confirmer).

L'inscription doit être faite via le formulaire d'inscription à envoyer par mail à l'adresse suivante : g.schopfer@chateau-doex.ch ou par poste à Pays-d'Enhaut Région, Place du Village 6, 1660 Château-d'Oex.

Suite à leur inscription, les participants reçoivent une confirmation et des informations complémentaires.

Frais de participation :

Le prix de la location du stand pour le week-end est de CHF 50.- (inclus une table de 3.50 x 1 m. et une chaise)

Le montant total (CHF 50.- + les options) est à payer lors de l'inscription sur le compte IBAN : CH25 8080 8006 3566 8096 3 de Pays-d'Enhaut Région, Place du Village 6, 1660 Château-d'Oex

Lieu d'exposition :

Le choix du lieu d'exposition n'est pas garanti, il dépendra de la disponibilité.

Le montage s'effectue le vendredi de 13h30 à 17h30 (sauf le passage sous-voie) et le samedi dès 7h00.

Pour information, le passage sous-voie n'est ni fermé, ni surveillé, le matériel ne peut donc pas rester sur place durant la nuit.

Délai d'inscription : 31 mai 2022 ou selon la disponibilité des emplacements

LE GRAND DES MARQUES

La 5ème édition de l'exposition de reproductions de découpages « Le Grand des Marques » sera lancée le samedi 9 juillet 2022. Le thème sera dévoilé en décembre 2021.

Les artistes souhaitant exposer pour « Le Grand des Marques » doivent tenir un stand aux Journées du Papier Découpé afin que le public puisse avoir un contact direct avec les auteurs des œuvres.

Le découpage choisi devra impérativement être remis, ou envoyé par la poste (sous votre responsabilité), à Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme, Place du Village 6, 1660 Château-d'Oex, entre le 1^{er} mars et le 31 mars 2022. Vous pourrez en disposer à nouveau dès le 1er juin ou venir le chercher à l'office de tourisme lors des Journées du Papier Découpé. Entre-temps il sera entreposé en sécurité et assuré (cf. Assurance).

Le formulaire d'informations (description du découpage et biographie du découpeur/euse) doit être transmis en même temps que le découpage, au plus tard le 31 mars 2022. Pour les découpeurs ayant déjà participé aux éditions précédentes, il n'est pas nécessaire d'envoyer à nouveau le texte biographique.

Œuvre :

Chaque artiste peut présenter une œuvre qui doit remplir les critères suivants :

- dessinée et découpée à la main,
- coupée dans du papier ou une matière semblable,
- respect du thème imposé,
- l'œuvre proposée devra être harmonieuse et présenter suffisamment de détails pour que l'effet rendu sur une bache de grand format mérite l'attention (les organisateurs se réservent de faire une sélection),
- format d'environ 30 x 20 cm minimum et de proportion 3/2,
- étiquetée au dos, avec nom, adresse, année de création et titre, valeur d'assurance ou prix de vente.

Frais de participation :

- L'envoi postal n'est pas pris en charge par l'organisation.

- La prise en charge de la photographie et de la reproduction est entièrement assurée par les organisateurs. Les clichés appartiennent à l'organisation.

Délai d'inscription : 31 mars 2022

Assurance :

Les œuvres sont assurées par Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme depuis le jour du dépôt jusqu'à la restitution.